Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260320-D26_045-DE

BAIS

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 20/03/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 23 | 22 | 23 |

| Vote |
|---|
| A l'unanimité<br><br>Pour : 23<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

L'an 2026, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GILBERT Loïc, Conseiller, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

**Présents** : M. GILBERT Loïc, Conseiller, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, CLOUET Nathalie, GARDAN Emma, GAUVRIT Molly, HAIGRON Amandine, HEINRY Manuella, LE CASTREC Marine, LEVACHER Martine, MARECHAL Fanny, MARION Carina, MOREL Patricia, MM : GLINCHE Eric, GUYON Django, HOGREL Olivier, MALVAUT Frédéric, PONDAVEN Loïc, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Absent(s) ayant donné procuration : M. BOURMALO Romuald à M. SEBILLET Sébastien

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GARDAN Emma

## 26-045 – Fixation du nombre des adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de BAIS un effectif maximum de 6 adjoints.

Il est proposé la création de 5 postes d'adjoints.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **De créer 5 postes d'adjoints au Maire.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026

Le Maire

MAIRIE DE BAIS
ILLE-ET-VILAINE

Secrétaire de séance
Mme GARDAN Emma